

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 janvier 2026

Nombre de membres

EN EXERCICE : 13

Présents : 8

Absents : 5

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIME :

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

DATE DE CONVOCATION ET D’AFFICHAGE LE : 9 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le 14 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacky ROY.

Étaient convoqués : Mme Delphine BONNEAU, M. Pascal CHAUMONT, M. Frédéric COGNE, Mme Béatrice DUVEAU, M. Gérard LEFEVRE, Mme Françoise LE MEUR, M. Benoît NEVEU, M. Jacky ROY

Procurations : Mme Cécile ROY a donné son pouvoir à Mme Delphine BONNEAU

Était absent : Mme Céline CHABAY, M. Romain GOURMAUD, M. Jérôme JUSSIAME

Était excusé : M. Jean-Michel BOYER

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme Delphine BONNEAU

Délibération N°3-2026 : Convention d'accompagnement pour la transition énergie climat

Afin d'inciter les collectivités à réaliser des travaux de rénovation et d'efficacité énergétique de leurs bâtiments, SOREGIES propose de conseiller et d'accompagner la collectivité dans la réalisation de ses opérations. A ce titre, la convention « Accompagnement Economies d'Energie Patrimoine Bâti » arrive à son terme le 31/12/2025.

Le décret fixant les règles de la sixième période des certificats d'économies d'énergie (CEE) a été publié au Journal officiel du 4 novembre 2025 et s'appliquera pour la période 2026-2030 et entrera en vigueur au 1er janvier 2026.

Dans ce cadre, SOREGIES propose la reconduction de cette convention, désormais intitulée « Convention Transition Énergie Climat ».

AR Prefecture

086-218600096-20260114-DL_3_2026-DE
Reçu le 15/01/2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la nouvelle Convention Transition Énergie Climat,
- **D'AUTORISER** la signature de ladite convention par Monsieur le Maire.

Fait à Archigny,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Jacky ROY**

**La secrétaire de séance,
Delphine BONNEAU**



AR Prefecture

086-218600096-20260114-DL_3_2026-DE
Reçu le 15/01/2026